

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

L'Atelier

Assemblée Générale du
Mardi 17 juin 2025



Sommaire

Introduction : Rebondir avec l'Atelier.....	2
Bilan financier.....	3
Accompagner les jeunes vers l'insertion : la première grande mission au cœur notre engagement.....	7
Emergence.....	8
Ecole de la 2 ^e Chance du Bas-Rhin.....	13
Parcours 2.....	17
De la remobilisation à la qualification : une continuité pour tous les publics en transition.....	21
Pôle qualifiant des espaces verts.....	22
Pôle qualifiant de l'hôtellerie-restauration.....	25
Une troisième mission essentielle : l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.....	27
Ateliers Passerelle.....	29
Dispositif d'Accompagnement à l'Emploi (DAE).....	33
Job-Coaching.....	36

REBONDIR AVEC L'ATELIER

L'association « L'Atelier », implantée en Alsace depuis 1981, accompagne les jeunes et les adultes vers l'insertion sociale et professionnelle, en proposant des formations adaptées aux réalités du marché du travail.

Depuis 40 ans, notre mission est de permettre à chacun de développer ses compétences et d'accéder à une autonomie durable à travers le travail. En tant que laboratoire d'initiatives, nous nous engageons à transformer les défis sociaux en opportunités grâce à une approche collaborative et innovante.

Nous offrons une variété de programmes adaptés aux besoins des publics issus de divers horizons. 2000 personnes bénéficient chaque année de nos actions mises en œuvre par une équipe de 60 salariés passionnés et expérimentés.

Nos valeurs fondamentales reposent sur la solidarité, l'inclusion et l'innovation. Financé par les pouvoirs publics (État, Région, Collectivité Européenne d'Alsace, Fonds européens...), l'Atelier vise à créer un écosystème économique résilient et inclusif.



BILAN FINANCIER

➤ Ressources associatives

	2024	2023	Évolution
Concours publics et subv. d'exploitation	2 948 217 €	2 980 211 €	-1,1%
Cotisations des adhérents	0 €	0 €	
Total des ressources	2 948 217 €	2 980 211 €	-1,1%

Globalement, les subventions d'exploitation ont peu varié par rapport à l'exercice précédent. De manière détaillée, les variations suivantes sont observées :

- Une baisse du FSE liée à l'augmentation des co-financements et à la baisse des charges de personnel (-101 K€) ;
- Une hausse de la CEA liées aux structures passerelles (+23,1 K€) ;
- Une baisse de la Région Grand-Est pour l'E2C (-59,7 K€) et pour l'AFEST (-73,1 K€), et une hausse pour le dispositif Terres des possibles (+121,8 K€) ;
- Une hausse de la DREETS pour l'E2C (+77,9 K€) et pour EMERGENCE (+24,6 K€) ;
- Une nouvelle subvention de la PJJ pour l'E2C (+15,7 K€).

➤ Répartition par financeur

Financeurs	Pourcentage
CEA	32,33%
REGION GRAND-EST	20,97%
FSE	20,20%
DREETS	17,84%
MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI (reversement CEA Job Coaching)	6,15%
EUROMETROPOLE	0,95%
DIVERS (dont taxe d'apprentissage)	0,65%
PJJ	0,53%
ARS	0,38%
Total	100%

➤ Activité globale

	2024	2023	Évolution
Ressources associatives	2 948 217 €	2 980 211 €	-1,1%
Prestations vendues	550 015 €	512 983 €	+7,2%
Activité globale	3 498 232 €	3 493 194 €	+0,1%

En complément des subventions, l'association perçoit d'autres financements appelés "prestations vendues" provenant notamment :

- Des programmes régionaux de formation des pôles espaces verts et hôtellerie-restauration financés par la Région Grand-Est (460,4 K€) ;
- Des formations en alternance financées par les OPCO et les entreprises (68,5 K€) ;
- Des prestations de restauration (9,7 K€).

➤ Charges de fonctionnement



Les principales variations des charges de fonctionnement sont les suivantes :

- Frais de formation (-16,4 K€)
- Fournitures éducatives (-24,7 K€) et petits matériels (-14,7 K€)
- Consommation d'eau et d'énergie (-24 K€)
- Frais de dossier des bénéficiaires (+9 K€) et maintenance informatique (+16,9 K€)
- Sous-traitance : Fin d'activité de Charles BROLL en 2023 entraînant une variation de (-109 K€) et augmentation des autres charges de sous-traitant de (+ 10,2 K€)

➤ Impôts et taxes



Les impôts et taxes sont globalement stables, les principales variations portent sur :

- La taxe sur les salaires (-5,8 K€) ;
- La Contribution OETH (+ 3,6 K€);

Le poste varie de 9,3 K€ suite à un reclassement comptable sur la taxe foncière (+9,3 K€).

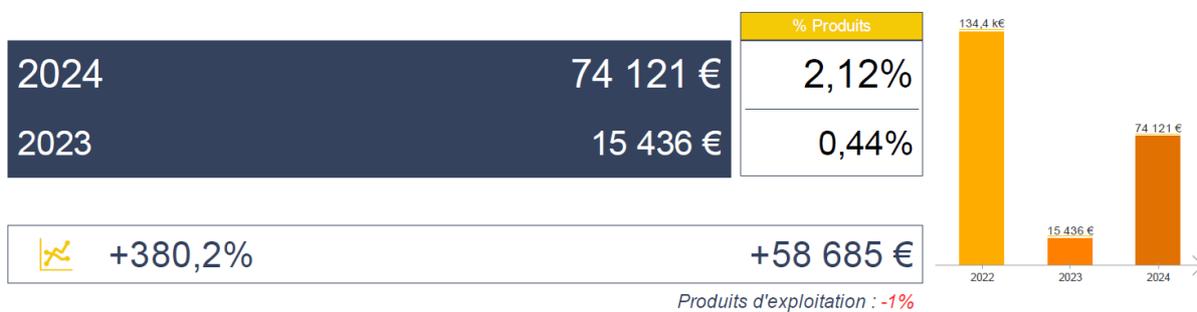
➤ Charges de personnel



Bien qu'il y ait une hausse des salaires (+22,4 K€), les charges sociales diminuent en lien avec la réduction générale des cotisations et une baisse des cotisations majorées (complément maladie et allocation familiale) pour un montant de (-11,6 K€).

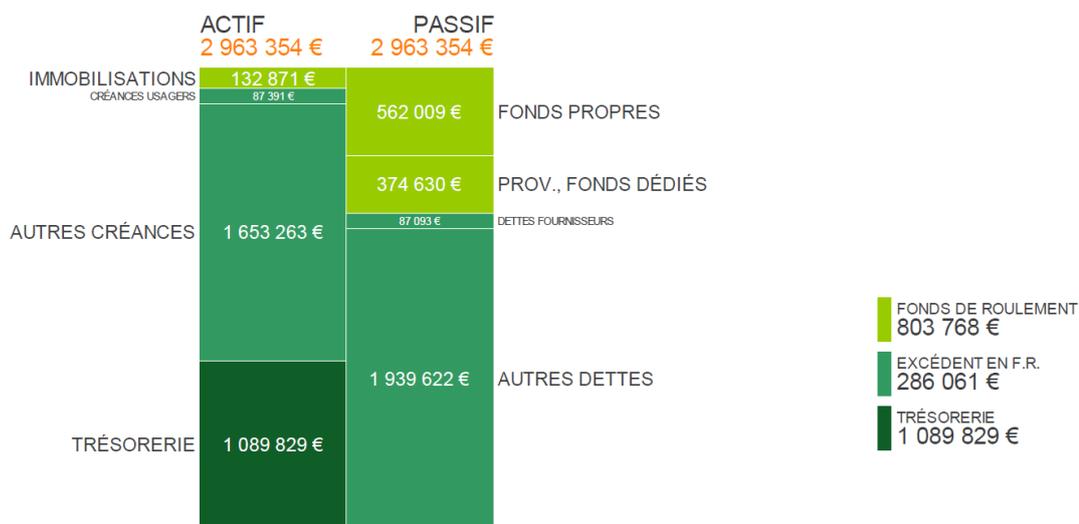
La provision pour congés payés (-33,4 K€) et charges sociales correspondantes (-17,8 K€) diminuent suite à des départs en 2024.

➤ Résultat de l'exercice



Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à 74 K€ et représente 2,12% du budget.

➤ Bilan au 31.12.2024



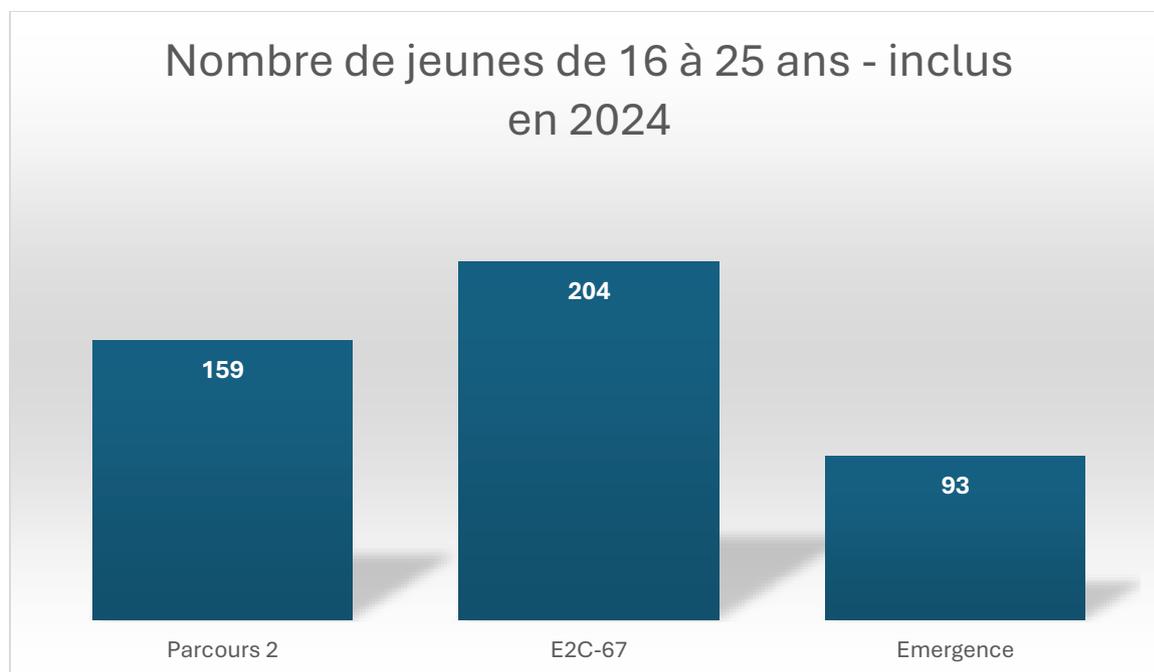
I - Accompagner les jeunes vers l'insertion : la première grande mission au cœur de notre engagement - avec *Émergence*, *Parcours 2* et *l'École de la 2^e Chance du Bas-Rhin*.

L'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans constitue un axe fort de notre action. Cette tranche d'âge, en transition vers l'autonomie, est souvent confrontée à des défis multiples : orientation, accès à la formation, insertion professionnelle, mobilité, confiance en soi... Pour répondre à cette diversité de besoins, nous avons mis en place trois dispositifs complémentaires, adaptés aux profils et parcours de chacun.

Ces dispositifs – **Parcours 2**, **Émergence**, et **l'École de la 2^e Chance du Bas-Rhin** – ont pour objectif commun de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en leur proposant un accompagnement personnalisé, des temps collectifs, des expériences concrètes, et un cadre bienveillant pour se (re)mettre en mouvement.

Chacun de ces dispositifs s'adresse à un public spécifique, selon son niveau d'avancement dans le parcours d'insertion, et mobilise une pédagogie active centrée sur le jeune, ses besoins et ses projets.

Chiffres-clés



En 2024, ce sont 327 jeunes qui ont finalement trouvé une sortie avec des solutions, que ce soit pour un accompagnement, un emploi (CDDI, CDD, CDI), un service civique ou une formation qualifiante et, parmi les trois dispositifs représentés et co-représentés par L'Atelier.

EMERGENCE

Une action innovante de mobilisation des jeunes en rupture dans le Bas-Rhin

Emergence est un dispositif expérimental et innovant mis en œuvre sur le territoire du **Bas-Rhin** et financé par l'Etat pour une durée de 3 ans (2023-2025), en partenariat étroit avec les **Missions Locales**. Il vise à repérer, mobiliser et accompagner des jeunes durablement éloignés des dispositifs d'insertion, afin de les remettre en mouvement dans leur parcours personnel et professionnel.

Ce programme s'adresse à des **jeunes de 16 à 25 ans**, et jusqu'à **29 ans pour les personnes en situation de handicap**, qui :

- ne sont **ni en emploi, ni en formation**,
- sont **hors des radars institutionnels** (pas de contact avec la Mission Locale depuis au moins 5 mois),
- rencontrent des freins multiples à l'insertion (logement, santé, mobilité, isolement...).

Objectifs du dispositif

- Aller vers les jeunes invisibles ou en rupture,
- Créer un lien de confiance durable,
- Les préparer à l'entrée en **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)**,
- Les accompagner dans l'ensemble des dimensions de leur vie : **santé, logement, mobilité, démarches administratives, activité physique, projet professionnel**, etc.

Un accompagnement social en profondeur

Le dispositif **Émergence** s'adresse à des jeunes en **rupture durable avec l'école, l'emploi et tout accompagnement institutionnel**. Il ne s'agit pas d'un programme à visée rapide de placement ou de résultats quantitatifs, mais bien d'un **parcours de reconstruction sociale, progressive et individualisée**. L'accompagnement proposé se distingue par sa **durée** (un an ou deux pour certains jeunes), son **intensité**, et surtout par la place centrale accordée aux **freins sociaux et personnels**, qui doivent être levés **avant toute projection professionnelle crédible**.

Proposer un **cadre sécurisant, souple mais exigeant**, où chaque jeune peut **avancer à son rythme**, en étant reconnu dans sa singularité est l'essence même d'Emergence.

Au-delà des chiffres, ce sont les **transformations invisibles** mais fondamentales qui comptent :

- la reprise de confiance,
- le retour à une régularité,
- la (re)connexion à des institutions,

- l'expression d'un désir, d'un choix,
- la capacité à se projeter à nouveau dans une temporalité constructive.

Une action territorialisée

L'action est déployée sur plusieurs zones du Bas-Rhin, avec des **référents ressources** présents localement :

- Strasbourg / Erstein
- Saverne
- Haguenau
- Molsheim
- Sélestat

Cette territorialisation permet une **proximité avec les jeunes**, une connaissance fine du terrain, et un accompagnement au plus près des réalités locales.

Une dynamique partenariale

Emergence est portée en collaboration étroite avec les Missions Locales, dans une logique de complémentarité avec les dispositifs existants. Il agit comme une passerelle vers l'insertion, en accompagnant les jeunes à la fois en amont et pendant leur parcours en Contrat d'Engagement Jeune – Jeunes en Rupture (CEJ JR), avec un suivi renforcé, individualisé et adapté à leurs besoins.

Dans une démarche de co-construction, le dispositif repose sur un consortium de 8 acteurs associatifs, aux côtés du Ministère de la Justice, chacun ayant déployé des référents-ressources propres, en complémentarité avec l'équipe de L'Atelier (notamment via la JEEP et l'ARSEA). **Une synergie avec 256 partenaires sur l'ensemble du département bas-rhinois permet un repérage et une approche pluridisciplinaire, réactive et ancrée dans les réalités locales.**

Les partenaires du consortium :

- Ministère de la Justice
- JEEP
- ARSEA-OPI
- Le Service de Prévention Spécialisée du Centre Socioculturel Victor Schoelcher
- ARS (Agence Régionale de Santé)
- Fédération de Charité CARITAS
- CAP LOJI
- Unis Vers Le Sport

- Mobilex
- La Maison de l'Emploi
- Les Jardins de la Montagne Verte

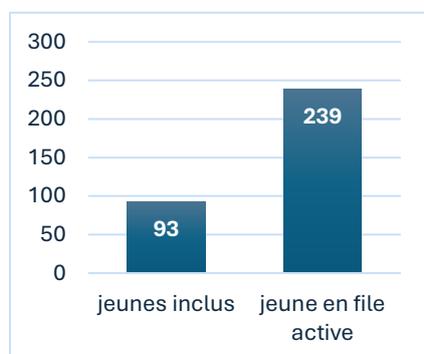
Une équipe de référents-ressources répartie sur tout le territoire

En 2024, le dispositif s'appuie sur une **équipe territorialisée de référents-ressources**, composée de **5 référents** rattachés à **L'Atelier** et d'une **coordinatrice**, présents sur l'ensemble du département. Cette équipe est complétée par **deux référents de la JEEP** (implantés à **Haguenau** et **Strasbourg**) ainsi qu'un **référent de l'ARSEA-OPI**, permettant une **couverture fine et cohérente** des différents territoires du Bas-Rhin.

Chiffres-clés

Afin de répondre aux besoins fondamentaux des jeunes en rupture, le travail mené par Emergence s'appuie sur un accompagnement global et individualisé, qui va bien au-delà du seul projet professionnel. Quatre grands besoins prioritaires ont été identifiés chez les jeunes accompagnés – logement, santé, mobilité et accès aux droits / démarches administratives.

Les jeunes accompagnés cumulent souvent plusieurs difficultés à la fois : certains rencontrent une, deux, trois, voire les quatre problématiques citées. L'approche d'Emergence, à la fois souple, individualisée et réactive, permet de répondre efficacement à cette complexité.



En 2024, **93 jeunes ont été inclus** dans le dispositif **Emergence** à la suite de l'identification d'une ou plusieurs problématiques majeures (logement, santé, mobilité, démarches administratives...). Ces jeunes, souvent éloignés des services publics de l'emploi, ont été repérés et mobilisés grâce à l'action de terrain des **référents-ressources** et des clubs de prévention spécialisée, implantés sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin. **Ils portent à 239, le nombre de jeunes accompagnés.**

Fin 2024, ce sont **112 jeunes qui ont pu intégrer le CEJ-JR Jeunes en Rupture (CEJ JR) en 2 ans** dont **61 jeunes** sur la deuxième année. Cette contractualisation s'est faite lorsque les référents-ressources, après une phase de remobilisation et d'évaluation, ont estimé, **en concertation avec les conseillers dédiés des Mission Locales**, que le CEJ JR constituait **une réponse adaptée** aux besoins, à l'évolution et au degré d'engagement du jeune.

Les grands freins à l'insertion sociale et professionnelle

Pour ces publics éloignés de l'emploi, l'identification d'un projet professionnel n'est possible qu'à la condition de lever certains freins essentiels à leur stabilité personnelle et sociale.

Conformément au cahier des charges du consortium, quatre grands obstacles ont été identifiés comme prioritaires à traiter :

Le logement : une précarité persistante

Parmi les 39 jeunes accompagnés, un nombre significatif a rencontré une problématique de logement, allant de l'instabilité résidentielle (hébergement temporaire, chez des tiers) à des situations de rupture nette (sans-abrisme, squats, foyers d'urgence).

Ce facteur a un impact direct sur la disponibilité mentale des jeunes et sur leur capacité à se projeter. Des orientations vers les partenaires du logement, ou des solutions d'urgence, ont donc été mobilisées en parallèle des actions socio-professionnelles.

La santé : des besoins multiples, souvent invisibles

36 jeunes ont été identifiés comme ayant des besoins en santé, qu'il s'agisse de santé mentale (troubles anxieux, addictions, isolement psychique) ou physique (accès aux soins, retards médicaux, problèmes de couverture sociale).

L'accompagnement a nécessité des mises en relation avec les structures de santé (CMP, PASS, associations spécialisées), ainsi qu'un travail de sensibilisation pour lever les freins à la demande d'aide.

La mobilité : un frein à l'autonomie et à l'emploi

71 jeunes ont été confrontés à des problèmes de mobilité, entravant leur capacité à se rendre à des rendez-vous, à des stages ou à des formations.

Les problématiques vont du simple éloignement géographique sans solution de transport, au manque de ressources pour accéder aux transports publics ou passer le permis. Ce frein a été abordé par des solutions pratiques (cartes de transport, mise en lien avec des dispositifs mobilité) et une réflexion globale sur l'autonomie.

Accès aux droits et démarches administratives : un prérequis incontournable

73 jeunes ont été accompagnés dans leurs démarches administratives, qu'il s'agisse d'ouverture de droits (CAF, sécurité sociale, AAH, Pôle emploi) ou de régularisation de situations complexes (papier d'identité, résidence, droits sociaux...).

Cet accompagnement est **systematique** dans le cadre d'Émergence : il constitue un **socle indispensable** à toute action d'insertion. Sans cela, les jeunes ne peuvent pas entrer dans un parcours de formation ou d'emploi de manière sécurisée.

Un cinquième frein : les limites d'accès au dispositif

Le critère d'éligibilité (être sans contact avec la Mission Locale depuis 5 mois) freine l'entrée immédiate de certains jeunes pourtant en rupture.

Ce délai peut créer des périodes d'attente inutiles et exclure temporairement des publics déjà fragilisés.

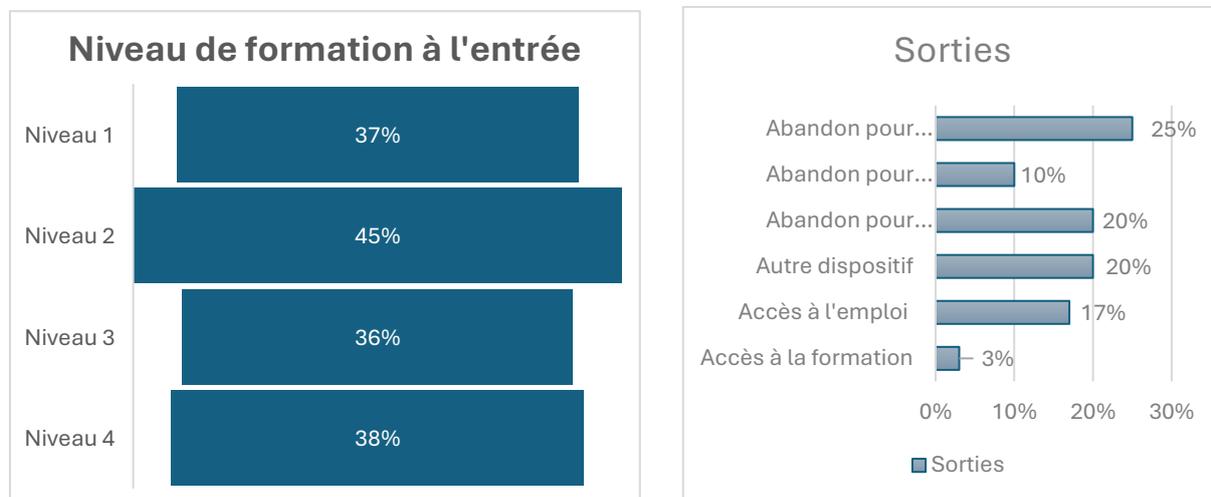
Refus de signature CEJ Jeunes en Rupture : des freins révélateurs

Une partie des jeunes accompagnés dans Émergence a refusé de signer le CEJ JR. Ces refus ne traduisent pas un désintérêt, mais des freins profonds, souvent liés à leur parcours :

- Crainte de ne pas tenir l'engagement (15–20h/semaine), en lien avec des addictions, des troubles psychiques, ou des responsabilités familiales.
- Rejet de l'institution ou du collectif, souvent en raison d'un passé institutionnel lourd.
- Représentations négatives de la Mission Locale, parfois sans expérience directe.
- Historique relationnel difficile avec la Mission Locale, entraînant un refus de tout nouveau lien.
- Pour certains jeunes de l'ASE (3,5%), un vécu institutionnel douloureux bloque l'engagement.

Ces freins soulignent l'importance d'un accompagnement progressif, libre et individualisé, pour permettre un jour une possible adhésion à un parcours plus structuré.

Le niveau de formation des jeunes accueillis, à l'entrée du dispositif



En 2024, sur les 78 sorties, ce sont 40% des jeunes qui avaient accès à l'emploi, à la formation ou qui rebondissaient vers un autre dispositif d'accompagnement plus adapté à leurs besoins évolutifs.

Ce sont 30% qui abandonnaient en raison de leur situation personnelle (20%) ou de l'inadéquation avec nos services (10%). **Enfin, 25% abandonnaient le dispositif pour raison de déménagement.**

Ecole de la 2^e Chance du Bas-Rhin (E2C 67)

Un parcours sur mesure pour reprendre confiance et construire son avenir

L'**École de la 2e Chance (E2C)** s'adresse à des **jeunes de 16 à 25 ans** sans qualification, ou titulaires d'un **BEP, CAP, Bac ou équivalent**, qui sont **éloignés de l'emploi** et souhaitent s'engager activement dans un **parcours d'insertion vers l'emploi ou la formation**.

Le dispositif propose un **accompagnement individualisé et global**, fondé sur un **contrat d'engagement**, qui permet au jeune de **définir et construire un projet professionnel choisi**, à son rythme, en s'appuyant sur des mises en situation concrètes, un accompagnement social, et une pédagogie centrée sur la personne.

Objectifs du dispositif

- Aider chaque jeune à identifier, confirmer et construire un **projet professionnel réaliste et motivant**
- Permettre une **remobilisation active** autour des savoirs de base, des compétences sociales et des savoir-faire professionnels
- Favoriser une **insertion durable en emploi ou en formation qualifiante**

Un parcours structuré mais souple

- **Durée moyenne : 8 mois**, modulables selon le rythme de progression
- **35 heures par semaine**, alternant temps au centre de formation et en entreprise
- **5 stages** en entreprise pour découvrir des secteurs, tester des métiers, et créer du lien avec des professionnels
- Des **projets collectifs** autour de la citoyenneté, de la culture et de la vie sociale
- Un **suivi individualisé** assuré par une équipe pluridisciplinaire

Une démarche nationale, un ancrage local

L'E2C du Bas-Rhin s'inscrit dans le réseau national des **146 sites-écoles** de l'École de la 2e Chance présents partout en France. Elle applique le cadre et les valeurs du label E2C tout en tenant compte des **spécificités locales** de son territoire et du public accueilli. L'Atelier intègre le projet E2C dans son champ d'action depuis 2010 à Strasbourg en accueillant des jeunes de tout le Bas-Rhin.

Pour qui ?

- Jeunes de **16 à 25 ans**, sans emploi, ni formation en cours,
- Sans qualification ou avec une première qualification peu valorisée (niveau Bac au maximum),
- Motivés pour s'engager dans une **démarche active d'insertion dans un parcours, social, citoyen et professionnel**,

Ce parcours représente une **véritable seconde chance** pour des jeunes en quête de repères, d'orientation, de confiance, et surtout de perspectives concrètes pour l'avenir.

Une équipe engagée pour un accompagnement de proximité

L'École de la 2e Chance du Bas-Rhin repose sur une **équipe pluridisciplinaire expérimentée**, mobilisée au quotidien pour accompagner les jeunes dans toutes les dimensions de leur parcours.

L'équipe est composée de **neuf formateurs**, dont :

- **Deux formateurs du Pôle Alternance**, en charge de l'accompagnement à la **recherche de stages**, à la **préparation à l'immersion en entreprise**, et à la **valorisation des expériences professionnelles**.
- **Six formateurs référents** qui ont la charge **de l'accompagnement à la construction du parcours avec les stagiaires** dont ils ont la référence, et qui ont **également la charge d'un module de formation** au sein de l'équipe.
- **Une formatrice dédiée à l'antenne de Brumath**, assurant un accompagnement de proximité et une continuité pédagogique sur ce territoire.

En complément, **deux accompagnatrices socio-professionnelles** interviennent auprès des jeunes pour les aider à **lever les freins périphériques à l'insertion** (logement, santé, mobilité, démarches administratives...), favoriser leur **bien-être global**, et construire un **projet réaliste et durable**.

Cette organisation permet un **suivi individualisé** et cohérent tout au long du parcours, en assurant une articulation fluide entre les temps de formation, les périodes en entreprise, et les actions d'accompagnement social.

Chiffres-clés

En 2024, **204 jeunes** ont été accompagnés par l'**École de la 2e Chance du Bas-Rhin** et ses deux antennes de **Strasbourg** et **Brumath**. Ce chiffre témoigne de la **forte capacité d'accueil** de la structure et de sa place centrale dans le paysage de l'insertion des jeunes du territoire.

Le public accueilli reflète les réalités du territoire et les caractéristiques des jeunes les plus éloignés de l'emploi :

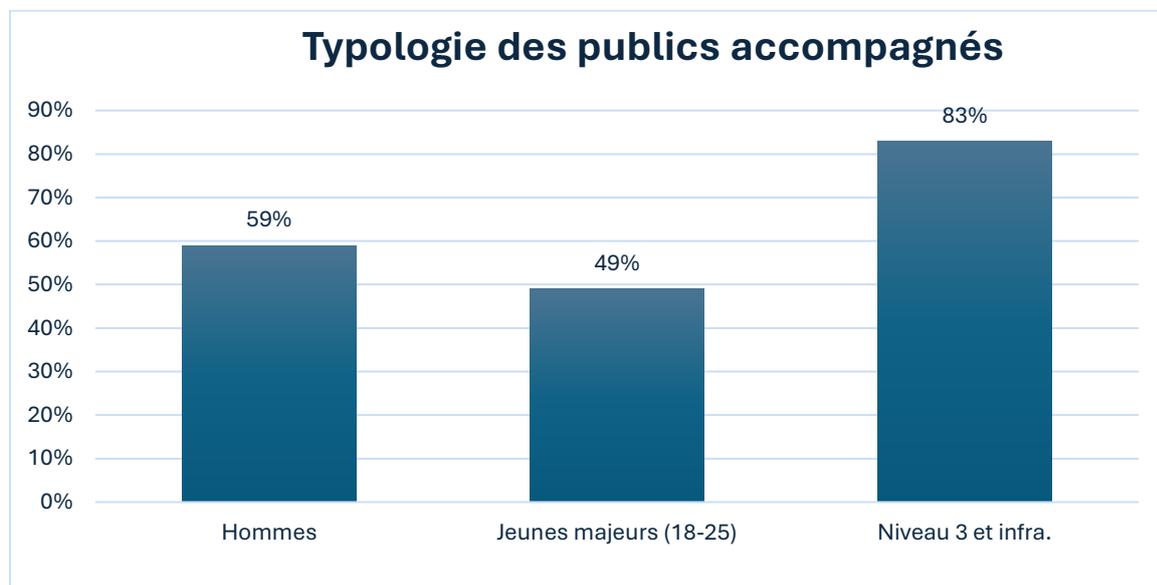
- Une **majorité de jeunes hommes** (59 %),
- Une proportion importante de **jeunes majeurs** (49 % avaient entre 18 et 25 ans),
- Une population globalement **faiblement qualifiée**, avec **83 % des jeunes ayant un niveau de formation infra ou égal au niveau 3**, soit l'équivalent d'un niveau **seconde ou première au lycée**, ou inférieur.

Ces données confirment la pertinence du positionnement de l'E2C : un accompagnement accessible, non stigmatisant, adapté aux jeunes qui n'ont pas trouvé leur place dans les parcours scolaires classiques.

L'insertion dans le monde professionnel passe également par l'expérimentation et la mise en situation concrète. En 2024, ce sont ainsi **410 conventions de stage** qui ont été signées avec des **entreprises partenaires**, permettant aux jeunes de :

- Découvrir des métiers,
- Tester leur appétence pour certains secteurs,
- Développer leurs compétences,
- Se confronter aux exigences du monde du travail.

Ces stages, véritable pilier pédagogique du parcours, participent à **la remobilisation, à la prise de confiance** et à **l'élaboration d'un projet professionnel choisi et réaliste**.



L'objectif principal de l'École de la 2e Chance est clair : **accompagner les jeunes vers une insertion durable**, en les aidant à accéder à **une formation qualifiante** ou à **un emploi**, selon leur projet et leur rythme. En 2024, les résultats confirment la pertinence et l'impact du dispositif.

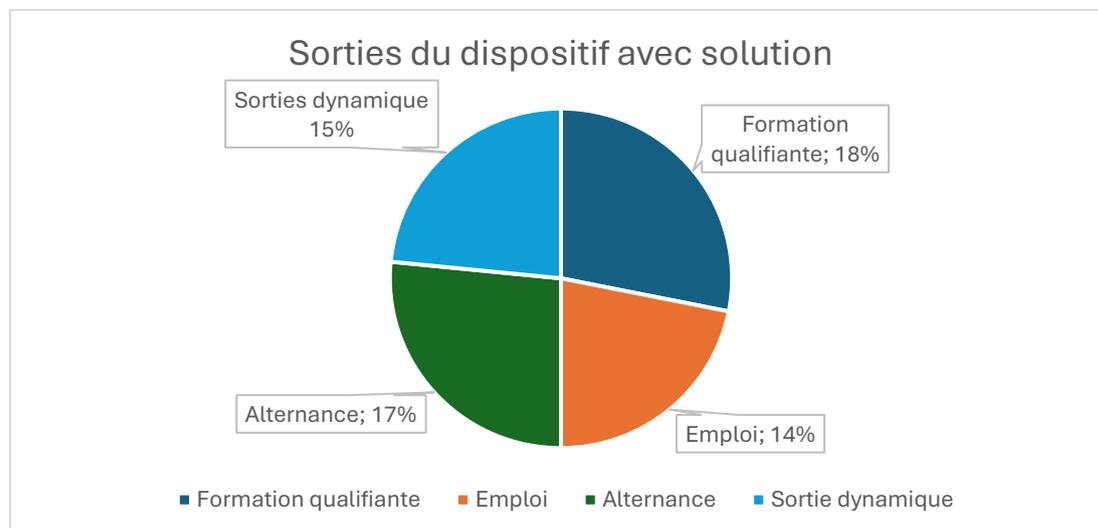
Sur l'ensemble des jeunes accompagnés au cours de l'année, **64 % sont sortis avec une solution concrète d'insertion (49% de sorties positives et 15% de sorties dynamiques)**, marquant une

progression significative pour des profils souvent très éloignés de l'emploi au moment de leur entrée dans le dispositif.

Répartition des sorties positives

- **18 %** ont intégré une **formation qualifiante** (prépa métiers, titres professionnels, écoles spécialisées...), poursuivant ainsi leur montée en compétences dans une logique de professionnalisation.
- **14 %** ont accédé directement à un **emploi**, qu'il s'agisse d'un **CDD, CDI ou CDDI**, signe d'une réinsertion rapide sur le marché du travail.
- **17 %** ont trouvé une **alternance**, combinant apprentissage en centre de formation et immersion professionnelle, souvent en lien avec le projet défini pendant le parcours à l'E2C.
- **15 %** ont effectué une **sortie dynamique**, notamment via un **service civique d'une durée d'au moins 6 mois**, permettant de consolider leur expérience, développer leur autonomie et élargir leurs perspectives.

Ces chiffres reflètent la **diversité des parcours de sortie**, en cohérence avec les **profils, les aspirations et les rythmes d'évolution propres à chaque jeune**. Ils témoignent également de l'**ouverture croissante du dispositif à des publics plurilingues**, avec un accompagnement renforcé pour un nombre toujours plus important de jeunes engagés dans un **apprentissage du français (FLE)** dans le cadre de leur insertion.



Et après ?

36 % des jeunes sont sortis **sans solution immédiate** à la fin de leur parcours. Ces situations s'expliquent par divers facteurs : ruptures de parcours, freins sociaux persistants, problématiques personnelles ou temporisation dans la définition du projet. Toutefois, ces jeunes **ne sont pas "abandonnés"**, et beaucoup poursuivent leur cheminement avec d'autres acteurs du territoire, ou reprennent contact avec l'E2C ou un partenaire dans les mois qui suivent leur sortie.

Parcours 2 (P2)

Une passerelle éducative et sociale pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance

Parcours 2 (ou P2) est un dispositif spécifique, relevant de l'**Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, qui s'adresse à des **jeunes de 16 à 21 ans**, principalement **décrocheurs scolaires** ou **mineurs non accompagnés (MNA)**. Il vise à offrir à ces jeunes un **cadre structurant, bienveillant et actif**, leur permettant de **se remobiliser progressivement** et de **préparer un retour en formation ou en apprentissage**, à leur rythme.

Objectifs du dispositif

- Proposer un **espace d'accueil temporaire**, sécurisant et valorisant, pour des jeunes en rupture ou en transition
- Favoriser la **reprise d'un rythme de travail** et d'apprentissage
- Accompagner les jeunes dans la **construction d'un projet professionnel ou de formation**
- Être une **passerelle vers des dispositifs pérennes** comme l'apprentissage, l'Éducation nationale ou l'École de la 2e Chance

Un parcours progressif et adaptable

La prise en charge au sein de Parcours 2 est **initialement de 3 mois**, et peut être **prolongée jusqu'à 6 mois**, selon les besoins identifiés et le projet du jeune.

Le dispositif repose sur des **ateliers collectifs**, qui ont pour but de :

- Favoriser la **remise à niveau scolaire**
- Réintroduire des **habitudes de travail** et un **rythme régulier**
- Stimuler la **motricité, la coopération et la confiance en soi** à travers des **activités sportives** et des **ateliers d'habileté**
- Proposer une **découverte concrète du monde du travail et des métiers**, en lien avec les réalités du territoire

Un tremplin vers la suite

À l'issue du parcours, plusieurs perspectives s'ouvrent aux jeunes accompagnés :

- **Entrée en contrat d'apprentissage**

- **Retour dans un établissement de l'Éducation nationale**
- **Intégration d'un dispositif de remobilisation ou d'insertion**, comme l'École de la 2e Chance

Parcours 2 constitue ainsi une **étape-clé de transition**, qui remet les jeunes en mouvement, les aide à se projeter, et les prépare à intégrer un environnement plus structurant, avec des repères et des ambitions renouvelés.

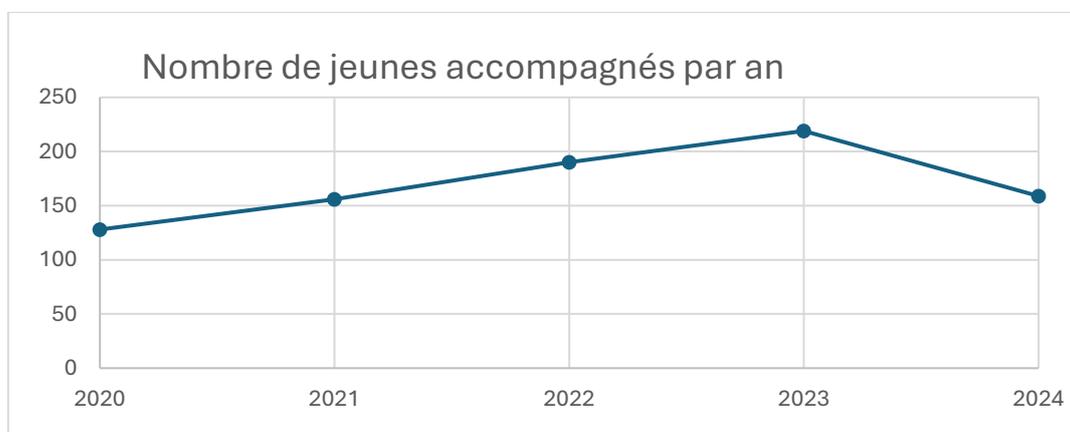
Une dynamique d'accueil soutenue et ancrée dans le territoire

En 2024, **159 jeunes** ont été accueillis au sein du dispositif **Parcours 2**, confirmant la **dynamique d'insertion active** portée par l'équipe et la **bonne visibilité du dispositif auprès des partenaires orienteurs**. Les liens solides établis avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, les Missions Locales, la PJJ et l'Éducation nationale permettent une **identification rapide des jeunes en besoin de remobilisation**. Les orienteurs n'hésitent pas à solliciter Parcours 2, convaincus de la **pertinence du cadre proposé** pour enclencher une reprise de parcours.

Le profil des jeunes accueillis témoigne de la **jeunesse du public** et de la **nécessité d'intervenir tôt dans les parcours de rupture** :

- **91 % des jeunes accompagnés sont mineurs**, ce qui montre l'importance de proposer des solutions adaptées à un public très jeune, souvent encore en phase de construction identitaire et sociale.
- **53 % des jeunes ont moins de 17 ans**, ce qui en fait un public prioritaire en termes de prévention du décrochage durable.
- **37 % ont entre 17 et 18 ans**, âge charnière où la perspective d'insertion professionnelle commence à prendre forme.
- Enfin, **5 % des jeunes ont plus de 19 ans**, souvent dans des parcours plus complexes ou ayant connu des ruptures multiples.

L'**âge moyen à l'entrée dans le dispositif est de 16,9 ans**, ce qui confirme le positionnement de Parcours 2 comme **dispositif de remobilisation précoce**, à un moment clé de la vie des jeunes, où l'intervention éducative et socio-professionnelle peut réellement **faire levier** pour la suite du parcours.



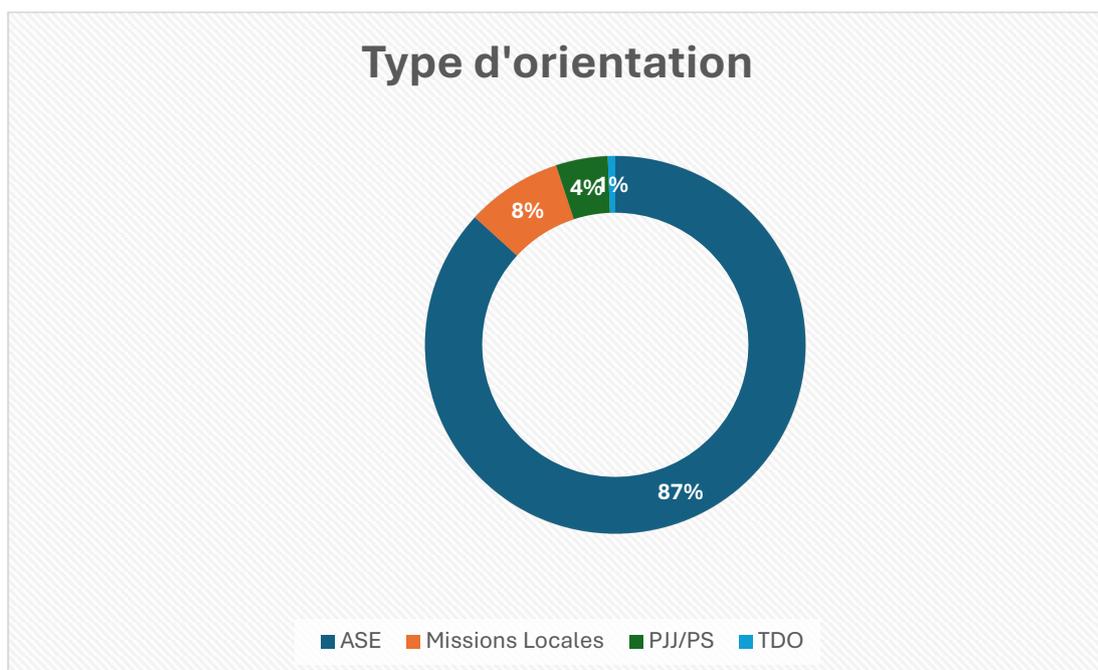
Des orientations multiples

Le dispositif **Parcours 2** accueille des jeunes issus de **différents horizons institutionnels**, reflétant sa **fonction de passerelle** au sein du réseau d'acteurs éducatifs, sociaux et d'insertion du territoire.

En 2024, la **grande majorité des jeunes (87 %)** ont été orientés par les services de **l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, en cohérence avec l'ancrage de Parcours 2 comme établissement relevant de la protection de l'enfance. Ces orientations concernent principalement des **mineurs non accompagnés (MNA)** ou des **jeunes confiés à l'ASE**, pour qui le dispositif constitue une **étape structurante** dans leur parcours de vie.

Parallèlement, Parcours 2 s'ouvre à d'autres publics en difficulté, grâce à des **partenariats actifs avec plusieurs institutions** :

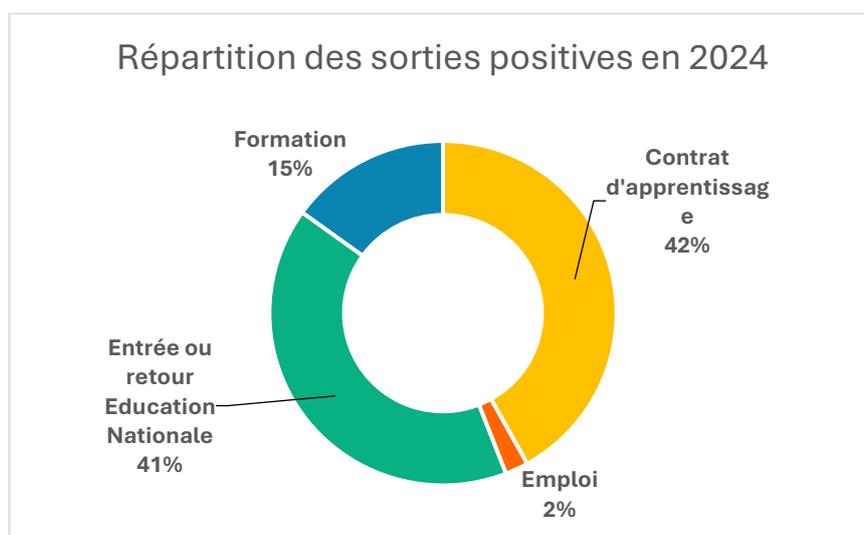
- **Les Missions Locales (8 %)** : qui orientent des jeunes de l'ASE en décrochage, pour lesquels un temps de remobilisation et de préparation s'avère nécessaire avant un retour en formation ou un projet d'insertion plus classique.
- **La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) (4 %)** : lorsque les jeunes cumulent une mesure PJJ et ASE, à qui Parcours 2 offre un cadre structurant, propice à la reprise de confiance et à l'amorce d'un projet.
- **Le dispositif "Tous Droits Ouverts" (TDO) de l'Éducation nationale (1 %)** : pour de très jeunes décrocheurs scolaires repérés par l'institution, en grande difficulté de réintégration dans le système scolaire traditionnel.



Une majorité de sorties positives : vers la formation, l'apprentissage ou l'emploi

L'année 2024 confirme l'efficacité de **Parcours 2** en tant que **tremplin vers l'insertion**. À l'issue de leur parcours, **75 % des jeunes accompagnés ont connu une sortie positive**, c'est-à-dire une orientation concrète vers un dispositif ou une situation leur permettant de **poursuivre leur chemin vers l'autonomie et la professionnalisation**.

Ce taux élevé traduit la capacité du dispositif à **remobiliser rapidement** des jeunes souvent très éloignés des cadres classiques de formation, et à les accompagner **vers des solutions réalistes, accessibles et durables**.



Répartition des sorties positives en 2024 :

- **42 % des jeunes ont poursuivi leur parcours en apprentissage**, que ce soit via un contrat d'apprentissage ou une entrée en centre de formation d'apprentis (CFA).
➤ *Ce chiffre témoigne d'un lien fort entre Parcours 2 et les acteurs de l'alternance, mais aussi de l'efficacité des actions de découverte des métiers et de remise en confiance menées durant le parcours.*
- **41 % ont intégré ou réintégré un établissement de l'Éducation nationale**, principalement des **collèges** ou **lycées professionnels**, avec un projet de poursuite scolaire clarifié.
➤ *Cela montre que pour de nombreux jeunes, Parcours 2 représente une passerelle vers un retour possible dans le système scolaire, souvent abandonné dans un contexte de rupture.*
- **15 % ont accédé à une formation**, qu'elle soit qualifiante (titres, certifications) ou de préqualification, en lien avec leur projet.
- Enfin, **2 % ont accédé à un emploi**, directement après leur passage dans le dispositif.
➤ *Une sortie rare mais significative, qui illustre l'adaptabilité du dispositif à des profils prêts à intégrer rapidement le monde du travail.*

II - De la remobilisation à la qualification : une continuité pour tous les publics en transition – avec deux pôles qualifiants dans les Espaces Verts et l’Hôtellerie-Restoration.

Les dispositifs **Emergence**, **École de la 2e Chance du Bas-Rhin** et **Parcours 2** illustrent l’engagement de L’Atelier auprès des **jeunes en situation de décrochage, de rupture ou d’éloignement durable de l’emploi**. Ils constituent des **points d’appui essentiels pour enclencher une dynamique de reprise**, tant sur le plan personnel que professionnel.

Mais au-delà de ces actions dédiées à la jeunesse, L’Atelier déploie une approche plus large et inclusive, tournée vers **tous les publics en transition**. En effet, les parcours d’insertion que nous accompagnons concernent aussi :

- des **adultes en recherche de reconversion**,
- des **personnes en situation de chômage de longue durée**,
- ou encore des **publics fragilisés** souhaitant retrouver une place active dans le monde du travail.

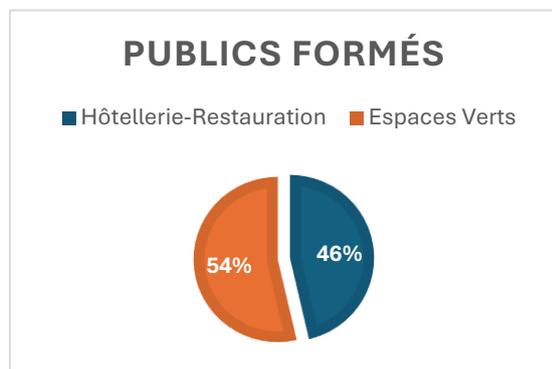
C’est dans cette optique que nous avons développé deux **pôles qualifiants** accessibles à des profils variés, en complément ou en prolongement d’un parcours de remobilisation :

1 - Le pôle Espaces Verts

2 - Le pôle Hôtellerie/Restauration

Ces formations permettent de **se professionnaliser sur des métiers en tension**, tout en bénéficiant d’un **accompagnement socio-professionnel renforcé**. Elles offrent des **passerelles internes** pour les jeunes suivis par nos dispositifs, mais accueillent également des **adultes en reconversion ou en difficulté d’insertion**, pour qui ces secteurs peuvent représenter **une réelle opportunité de redémarrage professionnel**.

Ces pôles s’inscrivent pleinement dans notre démarche : **offrir un parcours cohérent, progressif et individualisé**, du temps de la remobilisation à celui de la qualification, jusqu’à l’entrée en emploi.



En 2024, **207 personnes** ont intégré nos formations qualifiantes en **espaces verts** et **hôtellerie-restauration**, ouvertes aux **jeunes** comme aux **adultes en reconversion ou éloignés de l’emploi**.

Avec un **taux de réussite de 100 %** (certification totale ou partielle), ces formations confirment l’efficacité de notre accompagnement vers l’insertion durable.

Pôle qualifiant - Espaces Verts

Une formation qualifiante vers le métier de jardinier-paysagiste

Le pôle **Espaces Verts** de L'Atelier propose une **formation complète au métier de jardinier-paysagiste**, centrée sur les besoins concrets des entreprises du secteur.

Elle couvre **trois domaines fondamentaux** :

- la **création végétale**,
- la **création minérale** (terrasses, murets, dallages...),
- et **l'entretien des espaces verts**.

Ce parcours permet une montée en compétences progressive, sur des bases solides et reconnues dans le milieu professionnel.

Une formation ancrée dans la pratique

L'un des atouts majeurs du dispositif réside dans son **terrain d'application pédagogique**, situé à proximité du centre de formation. Il permet aux apprenants de **mettre immédiatement en pratique les enseignements théoriques** dans des conditions proches du réel, favorisant ainsi l'apprentissage par l'action.

Plusieurs formats pour s'adapter à chaque parcours

Pour répondre à la diversité des profils accueillis (jeunes, adultes en reconversion, publics en insertion...), la formation est proposée sous **trois modalités** qui permettent de **se former au métier de jardinier-paysagiste** :

- **AFEST** (formation en situation de travail),
- **Formation continue classique**,
- **Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**

Cette troisième modalité, en deux ans, est possible avec le **CFA de L'Atelier** afin de préparer un **CAP reconnu au niveau national**. En alternance avec l'une de nos **entreprises partenaires du paysage**, il offre un **cadre structurant et professionnalisant**, idéal pour sécuriser l'entrée dans le métier.

Une équipe de formateurs expérimentés

Le pôle Espaces Verts s'appuie sur une équipe dédiée composée d'un **responsable d'équipe également formateur**, de **deux assistantes administratives** assurant le suivi administratif, et de **quatre formateurs spécialisés**. Ces derniers maîtrisent les différentes techniques du jardinage

et du paysagisme, garantissant un accompagnement pédagogique de qualité et adapté aux exigences du métier.

Un engagement reconnu et renforcé pour les années à venir

En 2024, L'Atelier a remporté avec succès **trois appels d'offres majeurs**, assurant la continuité et le développement de ses formations pour les **quatre prochaines années**. Ces appels d'offres concernent :

- la formation **CAPA Jardinier-Paysagiste en AFEST (Action de Formation en Situation de Travail)**,
- la formation **CAPA Jardinier-Paysagiste en formation continue classique**,
- ainsi que la **Formation Consolidation du Projet Professionnel (CPP) – découverte du métier**.

Par ailleurs, L'Atelier a obtenu le **renouvellement de son agrément** pour le diplôme **CAPA Jardinier-Paysagiste**, délivré par le Ministère via la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), pour une durée de **cinq ans**. Ce renouvellement confirme la qualité des formations dispensées et la conformité aux exigences nationales en matière de certification.

Ces succès témoignent de la **reconnaissance institutionnelle** et de la **pérennité** de notre engagement dans la formation professionnelle aux métiers des espaces verts.

Chiffres-clés

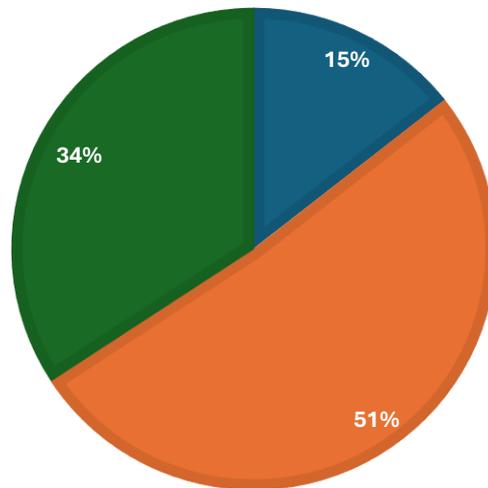
En 2024, le pôle Espaces Verts de L'Atelier a accompagné et formé **111 stagiaires** sur un total de **54 265 heures de formation**, témoignant d'un engagement fort et continu dans la professionnalisation des publics.

Ces stagiaires ont suivi différents parcours adaptés à leurs besoins et projets professionnels :

- **16 stagiaires** ont choisi la voie de l'**alternance**, combinant formation théorique et immersion en entreprise grâce aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, un dispositif particulièrement efficace pour favoriser l'insertion durable.
- **57 candidats** ont suivi la formation CAPA Jardinier-Paysagiste, dispensée en modalité classique ou en AFEST (Action de Formation en Situation de Travail), qui permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier en un an, avec un fort ancrage pratique.
- **38 participants** ont bénéficié de la formation de **Consolidation du Projet Professionnel (CPP)**, une étape essentielle pour découvrir le métier, confirmer leur motivation et construire un projet professionnel solide.

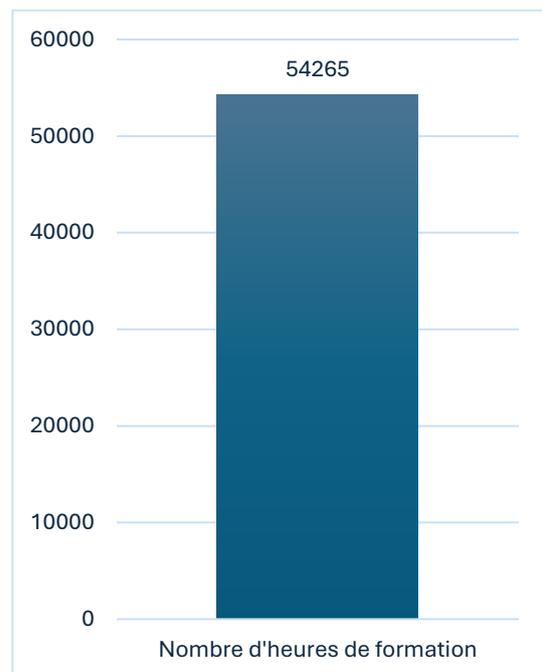
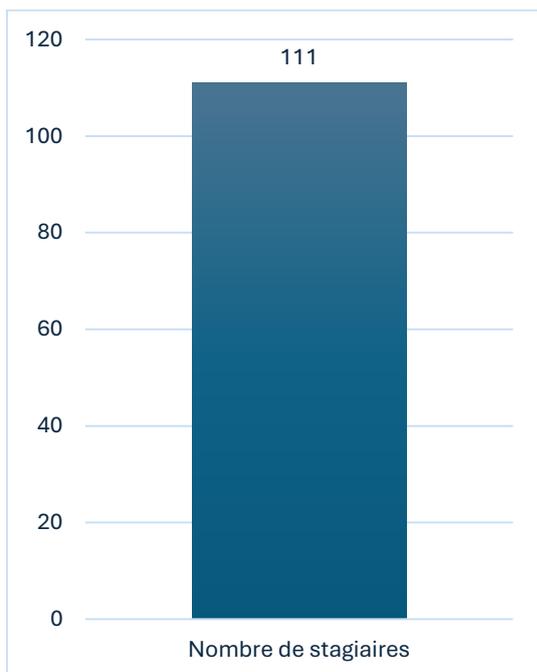
FORMATIONS CHOISIES PAR LES STAGIAIRES

■ CAPa Alternance ■ CAPa classique / AFEST ■ CPP-découverte



L'année 2024 a également été marquée par la réussite exceptionnelle des stagiaires aux examens : **21 candidats se sont présentés au diplôme CAPA Jardinier-Paysagiste, avec un taux de réussite de 100 %**. Ce résultat illustre la qualité pédagogique des formations, la pertinence de l'accompagnement et la forte implication des formateurs et des stagiaires.

Cette réussite contribue à renforcer la réputation du pôle comme un acteur clé dans la formation professionnelle aux métiers du paysage, en lien étroit avec les besoins des entreprises et les attentes des publics en insertion.



Pôle qualifiant – Hôtellerie/Restauration

Une offre de formation modulaire et qualifiante vers l'emploi

Le pôle Hôtellerie-Restauration de L'Atelier propose une offre de formation complète et personnalisée, destinée à toute personne souhaitant intégrer ou se réorienter dans les métiers de la restauration ou de l'hôtellerie.

Ce parcours permet d'accéder à **9 qualifications professionnelles**, reconnues dans les secteurs de la **restauration traditionnelle**, de la **restauration collective**, des **cafétérias** et de **l'hôtellerie**.

Une approche par blocs de compétences et immersion en entreprise

La formation est construite autour de **19 blocs de compétences**, qui peuvent être validés **indépendamment** selon l'orientation choisie par le stagiaire. Chaque bloc est associé à une période d'**immersion en entreprise**, renforçant l'apprentissage en situation réelle et facilitant l'insertion professionnelle. Cette approche modulaire permet de **personnaliser les parcours**, d'**encourager les mobilités internes au secteur** et de sécuriser les reconversions ou retours à l'emploi.

Deux volets de formation complémentaires

1. **Formation "Consolidation du Projet Professionnel" (CPP) - aussi appelée « TOP Compétences »**
Cette première étape vise à faire découvrir les différents métiers de la restauration, à tester sa motivation, à construire ou confirmer un projet professionnel.
2. **Formations qualifiantes – TFP/CQP**
Ces formations préparent à des **métiers reconnus et en tension**, avec un accompagnement vers l'emploi à l'issue du parcours. Elles se déclinent en deux pôles :

Métiers de la restauration (7 qualifications)

- *Serveur*
- *Limonadier*
- *Agent de restauration*
- *Barman*
- *Plongeur/Officier de cuisine*

- *Commis de cuisine*
- *Employé technique de restauration (Restauration collective)*

Métiers de l'hôtellerie (2 qualifications)

- *Réceptionniste*
- *Employé d'étage*

Cette offre s'inscrit dans une dynamique d'insertion durable, en lien étroit avec les besoins du secteur et les réalités du terrain, tout en s'adaptant aux profils variés des publics accompagnés.

Une équipe pluridisciplinaire

Le pôle Hôtellerie-Restauration repose sur une équipe resserrée mais expérimentée, capable d'accompagner des parcours individualisés et qualifiants.

Elle est composée d'une **responsable d'équipe également formatrice**, qui assure le pilotage pédagogique et la coordination globale du dispositif, d'une **assistante administrative** en appui au suivi des stagiaires, ainsi que d'une **formatrice spécialisée en restauration**.

Jusqu'à décembre 2024, deux autres intervenants **complètent l'équipe de manière partielle et intérimaire**, notamment pour les formations spécifiques aux métiers de l'hôtellerie (réception, service d'étage), permettant ainsi de couvrir l'ensemble des qualifications proposées.

Une logique d'insertion avant tout

En tant que **structure d'insertion**, L'Atelier ne vise pas uniquement l'obtention systématique d'un diplôme complet par tous les stagiaires. L'objectif premier est de **remobiliser les personnes éloignées de l'emploi** en leur proposant un cadre structurant, bienveillant et professionnalisant, dans lequel elles peuvent **repandre confiance en elles, acquérir des compétences concrètes, et se projeter à nouveau dans un parcours professionnel**.

L'action **TOP Compétences 2024** poursuivait un double objectif, celui de permettre aux stagiaires de valider leur **projet professionnel**, et de faciliter l'**accès à la qualification et/ou à l'emploi**.

Toutefois, il est à noter qu'un certain nombre de stagiaires quittent la formation à l'issue de la phase d'expérimentation, sans poursuivre vers la phase qualifiante. Par ailleurs, parmi ceux qui intègrent la phase qualifiante, des départs peuvent également survenir pour des raisons diverses : **abandon, accès à l'emploi, ou difficultés personnelles**.

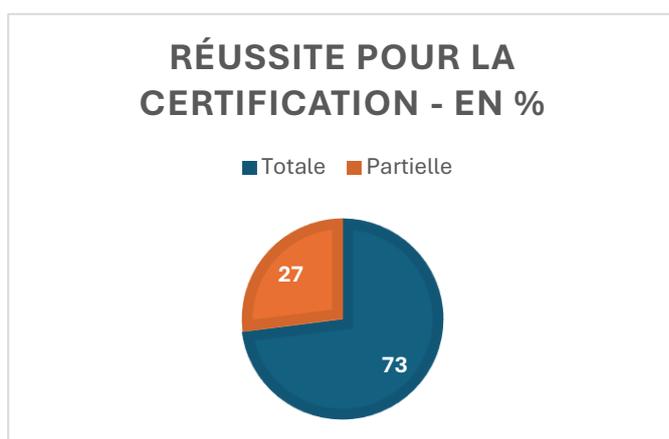
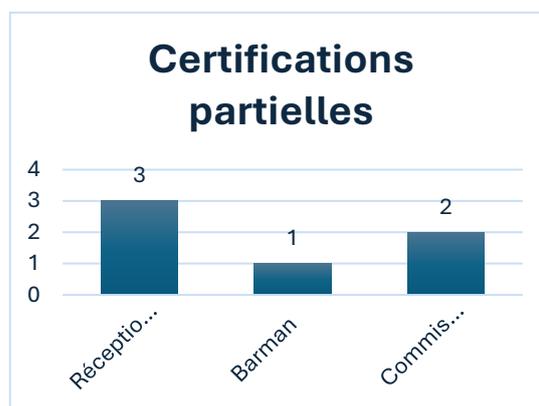
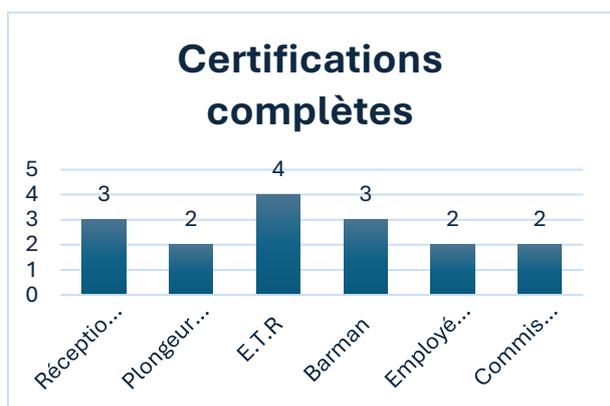
Dans cette perspective, la **certification partielle** constitue **une étape précieuse** : elle valide des blocs de compétences reconnus, souvent transférables d'un métier à un autre, et permet à chacun de valoriser ses acquis sur le marché de l'emploi ou de poursuivre son parcours à son rythme.

Cette approche progressive, centrée sur l'individu et ses capacités du moment, **favorise l'autonomie et la reprise de projet**, sans pression de « réussite » au sens strict du diplôme final. C'est pourquoi nous revendiquons un **taux de réussite de 100 %**, en considérant l'ensemble des certifications obtenues – qu'elles soient totales ou partielles – comme des réussites en elles-mêmes, adaptées aux réalités et aux besoins des publics accompagnés.

Chiffres-clés

En 2024, **96 stagiaires** ont été accueillis au sein du pôle Hôtellerie-Restauration, pour un total de **43 546 heures de formation dispensées**. Ce volume témoigne de la densité des parcours suivis et de l'engagement des stagiaires dans des formations professionnalisantes et exigeantes.

Les parcours les plus fréquemment choisis ont concerné les **métiers d'employé technique de restauration, de barman et de réceptionniste**, traduisant à la fois les besoins du marché et les aspirations des stagiaires à intégrer des fonctions opérationnelles et accessibles dans des secteurs en tension.



En 2024, sur les 22 stagiaires accompagnés, **73% ont validé l'intégralité de leur certification**, obtenant ainsi un titre professionnel reconnu, et **27% ont validé partiellement leur parcours**, par blocs de compétences.

100 % de réussite pour les stagiaires ayant mené leur parcours jusqu'au bout.

Cette validation partielle permet aux personnes concernées de capitaliser

leurs acquis et, si elles le souhaitent, de compléter leur certification ultérieurement.

Ce taux de certification globalement élevé reflète à la fois la **qualité de l'accompagnement pédagogique**, l'**adéquation des parcours avec les projets professionnels** des stagiaires, et la **pertinence du modèle modulaire**, qui permet une véritable progressivité dans l'apprentissage.

III - Une troisième mission essentielle : l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Aux côtés des dispositifs destinés aux jeunes et des formations qualifiantes dans les secteurs en tension, L'Atelier déploie également un **important travail d'accompagnement des bénéficiaires du RSA**, en lien étroit avec les services de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

Intervenant à l'échelle de l'ensemble du territoire, cette mission poursuit un objectif clair : **remettre en mouvement des personnes durablement éloignées de l'emploi**, en tenant compte de leur parcours, de leurs compétences, et de leur niveau de proximité avec le marché du travail.

Cet accompagnement se décline en **trois dispositifs complémentaires**, permettant de proposer un parcours adapté à la diversité des situations rencontrées :

- **Les Ateliers Passerelles**, pour initier une dynamique personnelle et sociale dans un cadre bienveillant,
- **Le Dispositif d'Accompagnement à l'Emploi (DAE)**, pour construire un projet professionnel réaliste à travers un suivi individualisé,
- **Le Job-Coaching**, destiné à des publics plus diplômés, plus proches de l'emploi, nécessitant un appui ciblé et intensif dans leur recherche active.

Ces trois formes d'accompagnement permettent d'**ajuster les réponses aux besoins des personnes**, tout en maintenant une exigence commune : **remettre chacun-e en capacité d'agir sur son avenir professionnel**.

Au total, sur les trois dispositifs, **1323 personnes** ont bénéficié de nos différents accompagnements.



Organisation territoriale du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Le travail d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuie sur une organisation territoriale structurée afin d'assurer une couverture optimale et un suivi personnalisé sur l'ensemble du territoire concerné. **Actuellement, six sites principaux sont mobilisés pour le déploiement des actions d'accompagnement : Strasbourg, Lingolsheim, Erstein, Molsheim, Sélestat, Haguenau.**

Afin d'assurer une présence renforcée et une accessibilité facilitée, deux sites de permanences complémentaires sont également mis en place, animés par des accompagnatrices professionnelles, à **Brumath et à Wissembourg**.

Les Ateliers Passerelles

Une remobilisation globale pour les bénéficiaires du RSA

Les **Ateliers Passerelles**, présents sur plusieurs territoires du Bas-Rhin — comme **les ADC à Sélestat, Décllic à Molsheim** ou encore le **PADEP (Parcours d'Accompagnement et de Développement Personnalisé) à Strasbourg** — constituent une offre d'accompagnement conçue pour **redonner une dynamique personnelle et sociale** à des personnes éloignées de l'emploi et bénéficiaires du RSA.

Objectifs et méthodes

Le parcours proposé est **progressif, collectif et individualisé** :

- **Remobilisation autour du projet de vie et professionnel**
- **Préparation à l'emploi**, orientation vers des stages ou des immersions

Ce programme global vise avant tout à **restaurer la confiance en soi, réactiver les compétences** et créer un cadre bienveillant et stimulant. Il constitue souvent **une première marche vers un accompagnement plus intensif** ou une entrée dans une formation ou un parcours professionnel structuré.

Les ateliers Passerelle ont pour mission de proposer un accompagnement individualisé et renforcé aux bénéficiaires du RSA, dans une logique de parcours vers une insertion sociale et professionnelle ou d'engagement citoyen. Chacun des trois ateliers (ADC à Sélestat, Décllic à Molsheim et PADEP à Strasbourg) agit à l'échelle locale avec des objectifs de flux mensuel et, pour certains, des objectifs annuels.

Des partenariats étroits et enrichis

Une dynamique partenariale riche et porteuse de sens

L'accompagnement proposé au sein des Ateliers Passerelle repose sur une démarche active, structurée autour d'ateliers « socles » animés par nos salariés, mais également enrichie par une dynamique partenariale locale forte, favorisant l'ouverture, la remobilisation et la montée en compétences des bénéficiaires.

Des ateliers socles variés, supports d'évaluation et d'insertion

Nous proposons tout au long de l'année une offre diversifiée d'ateliers, structurés autour d'activités :

- **Expression de soi**
- **Travail du bois**
- **Habileté plastique**
- **Communication professionnelle et techniques de recherche d'emploi**
- **Compétences transversales (vie quotidienne, projet professionnel, etc.)**
- **Remobilisation sportive**
- **Numérique**

Ces ateliers ne sont pas à visée occupationnelle, mais bien conçus comme des outils d'évaluation en situation d'activité, permettant d'observer les compétences mobilisées, la posture professionnelle, l'autonomie, la capacité à travailler en groupe, etc. Ils sont également un levier de valorisation et de reprise de confiance en soi.

Des partenariats engagés et enrichis

Cette offre est enrichie par de nombreux partenariats de qualité, construits progressivement avec les acteurs du territoire, permettant de croiser les approches, de proposer des supports d'activités diversifiés et de répondre à des besoins concrets des bénéficiaires :

- **AGF** (Association Générale des Familles) : mise en place d'ateliers autour de la parentalité, pour accompagner les bénéficiaires sur des questions de vie familiale et d'équilibre personnel.
- Épiceries sociales comme **Paprika** : partenariat actif pour des ateliers cuisine, mêlant autonomie alimentaire, gestion du budget et convivialité.
- **APSA** (Association pour la Promotion de la Santé en Alsace) : interventions ponctuelles et actions collectives autour de la santé et du bien-être, en lien avec les problématiques rencontrées par les publics en insertion.
- **L'EMS et le SMICTOM** : co-construction d'ateliers autour des enjeux environnementaux et de la gestion des déchets, avec une dimension éco-citoyenne et responsable.
- Bénévolat local : implication d'une bénévole sur des ateliers de bricolage et de couture, permettant un transfert de savoir-faire dans un cadre bienveillant et valorisant.
- Sorties culturelles avec **Tôt ou t'Art** : régulières et variées, elles contribuent à l'ouverture sociale et culturelle des bénéficiaires, favorisant le lien social et la projection dans l'espace public.
- **Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)** : mise en place d'ateliers mutualisés interstructures, favorisant les synergies entre les acteurs de l'accompagnement et une logique de parcours territorial cohérent.
- **Emmaus Scherwiller pour un travail de création** de jeux en bois (Ethiloc)
- **La Cybergrange** pour le travail autour du numérique

Un cadre structurant au service du projet d'insertion

L'ensemble de ces actions permet de proposer un accompagnement global, centré sur l'activité comme vecteur d'évaluation et de progression. Chaque atelier ou intervention est pensé pour nourrir le projet du bénéficiaire, favoriser son engagement, et construire une dynamique de parcours réaliste et adaptée.

Ces partenariats sont également un gage d'ancrage territorial et de coopération durable entre acteurs, au bénéfice direct des personnes accompagnées.

Chiffres-clés pour les trois ateliers Passerelle

332 personnes sont accompagnées par les référents des ateliers Passerelle, sur les différents sites.

1. ADC – Sélestat

- **124 personnes accompagnées dans le cadre du RSA.**
- Taux de réorientation : 24 %
→ Bénéficiaires orientés vers des dispositifs plus adaptés à leurs besoins (santé, freins sociaux, accompagnement renforcé).
- Taux d'activité ou d'emploi en cours d'accompagnement : 54 %
→ Un résultat particulièrement élevé, signe d'une dynamique d'insertion efficace.
- Sorties du dispositif RSA : 56 %
- Actions bénévoles : 10 % des accompagnés
- **Objectifs :**
 - 80 bénéficiaires accompagnés sur l'année, et 52 bénéficiaires en flux constant.

2. Déclic – Molsheim

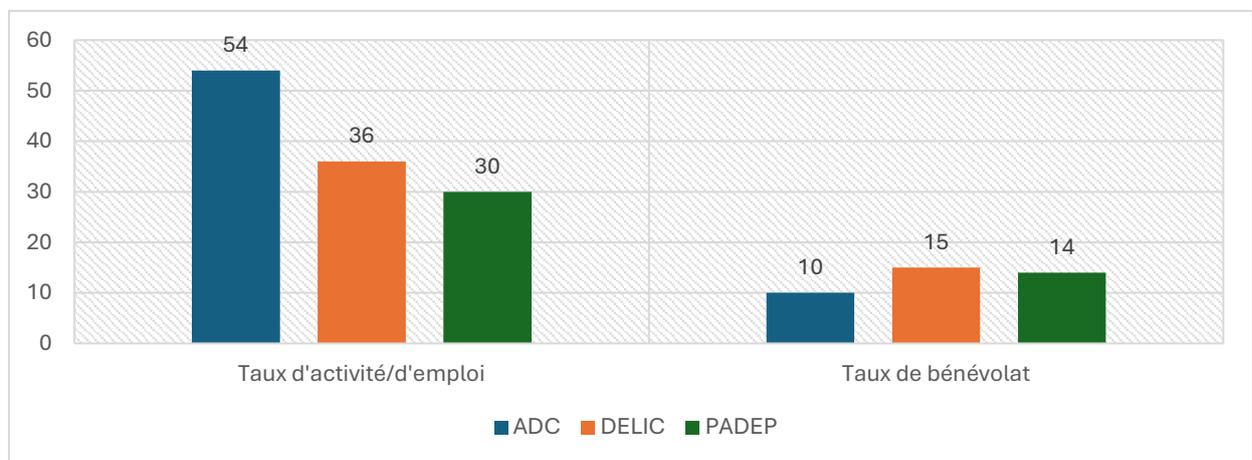
- **91 accompagnements RSA réalisés**
- Taux de réorientation : 25 %
- Taux d'activité ou emploi pendant l'accompagnement : 36 %
- Sorties du RSA : 49 %
- Actions bénévoles : 15 % des bénéficiaires
- **Objectifs :**
 - 75 bénéficiaires annuels et 48 bénéficiaires en flux constant.

3. PADEP – Strasbourg

- **117 accompagnements RSA réalisés**

- Taux de réorientation : 21 %
- Taux d'activité ou emploi pendant l'accompagnement : 30 %
- Sorties du RSA : 56 %
- Actions bénévoles : 14 %
- **Objectif de flux constant** : 65 bénéficiaires mais pas d'objectif annuel pour le PADEP.

Il est donc à noter que plus d'un tiers des personnes accompagnées s'engagent dans une activité ou un emploi, avec des résultats remarquables pour les ADC (54 %). Le bénévolat constitue aussi un levier d'engagement important, mobilisant jusqu'à 15 % des bénéficiaires à Déclic.



Perspectives 2025

Dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat, la CeA et France Travail, un plan d'action a été validé afin de proposer un accompagnement aux BRSA de moins de 30 ans résidents sur l'EMS.

Cette réactualisation a vu naître de nouvelles offres d'accompagnements afin de répondre aux différents besoins de ce public spécifique. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2024, l'Atelier met en œuvre le Coaching social + qui s'adresse au public des bénéficiaires du RSA, pour une durée de 15 mois.

Dès le mois de décembre, une première dynamique s'est amorcée avec 4 orientations vers ce dispositif.

Face à une montée en charge rapide, le recrutement d'une deuxième coach a été engagé, avec une prise de poste début janvier 2025. Cette période s'est caractérisée par un nombre important d'orientations, mais peu d'ateliers organisés à ce stade.

Il est important de noter qu'aucune obligation de participation à deux ateliers n'a été fixée. Le format reste souple : la participation peut se faire à travers un atelier *ou* un entretien individuel. Une articulation entre un accompagnement individuel et collectif amène le public à s'inscrire ou se réinscrire dans une dynamique nouvelle.

Dispositif d'Accompagnement à l'Emploi (DAE)

Un accompagnement intensif et individualisé vers l'emploi ou la formation, pour les bénéficiaires du RSA

Le **DAE** (Dispositif d'Accompagnement à l'Emploi) s'adresse aux bénéficiaires du RSA ayant un projet professionnel identifié ou en cours de construction. Il est implanté sur plusieurs territoires : **Haguenau, Molsheim et Erstein**, permettant une couverture territoriale large et accessible, avec deux sites de permanences à Brumath et Wissembourg, également mis en place.

Objectifs et méthodes

Ce dispositif propose un **accompagnement renforcé d'une durée de 6 mois** :

- **d'entretiens individuels réguliers,**
- **d'ateliers collectifs,**
- **et d'un suivi personnalisé** à chaque étape du parcours.

L'objectif est de **structurer un projet professionnel réaliste et réalisable**, de mobiliser les bons outils pour la **recherche d'emploi ou de formation** (CV, simulation d'entretien, ciblage d'offres...), et de **lever les freins périphériques** à l'insertion : mobilité, garde d'enfants, accès aux droits, santé, etc.

L'accompagnement va au-delà de la simple orientation : il permet aussi un **soutien actif dans les premières semaines d'une prise de poste ou d'entrée en formation**, afin de sécuriser la transition et favoriser la stabilité du parcours.

L'accompagnement **professionnel** peut être **renouvelé une fois**, si besoin. L'accompagnement **socio-professionnel** peut être renouvelé deux fois, si besoin.

L'équipe

- **5 référents de parcours professionnel**
- **1 coordinatrice d'équipe**, également **référente de parcours professionnel** et qui prend la charge des permanences tenues à Brumath et à Wissembourg
- **1 référente de parcours socio-professionnel** qui prend également la charge des permanences tenues à Brumath et à Wissembourg

Chiffres-clés

En 2024, **579 personnes** ont été accompagnées dans le cadre de nos dispositifs d'insertion, réparties selon leur niveau d'autonomie et leurs besoins en accompagnement :

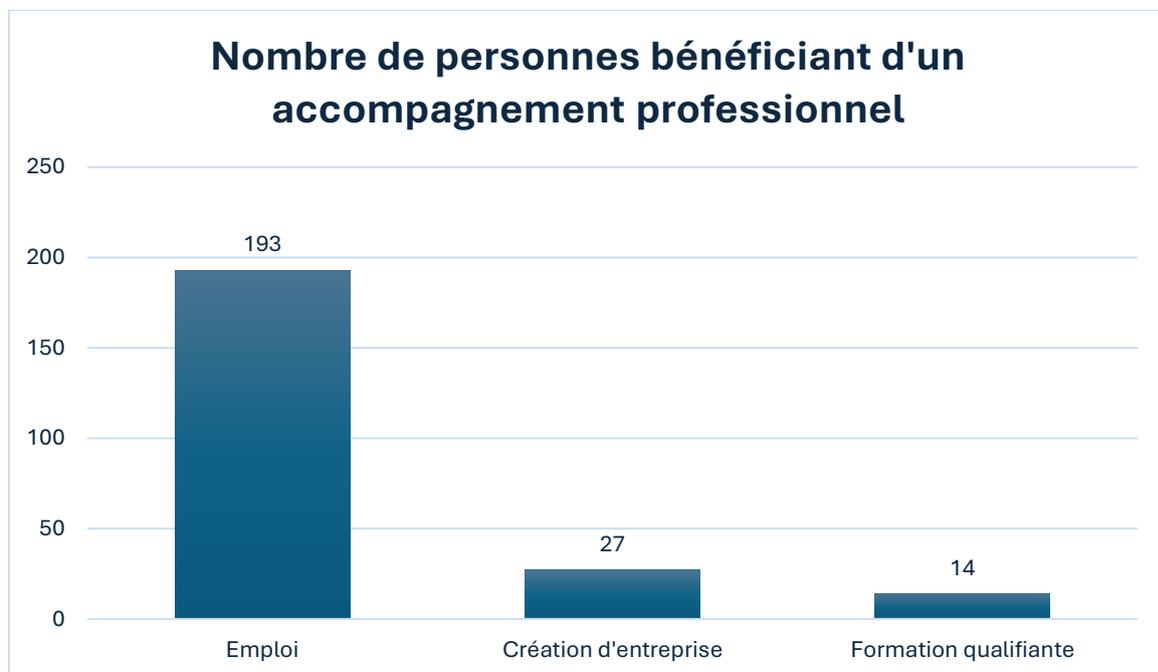
- **441 personnes** ont bénéficié d'un **accompagnement professionnel** (public autonome ou proche de l'emploi).
- **138 personnes** ont été orientées vers un **accompagnement socio-professionnel**, destiné à des bénéficiaires plus éloignés de l'emploi, nécessitant un accompagnement renforcé.

Résultats de l'accompagnement professionnel

L'accompagnement professionnel a permis à un grand nombre de bénéficiaires de **retrouver une dynamique d'insertion active**, avec des résultats très positifs :

- **44% des bénéficiaires ont accédé à un emploi**, soit près de **193 personnes**.
- **10 bénéficiaires ont engagé un projet de création d'entreprise**, preuve de leur capacité à se projeter dans une activité pérenne et autonome.
- **14 personnes ont débuté une formation qualifiante ou certifiante**, préparant leur retour à l'emploi sur le moyen terme.

Ces chiffres confirment la pertinence de l'approche individualisée et du travail mené avec les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat.

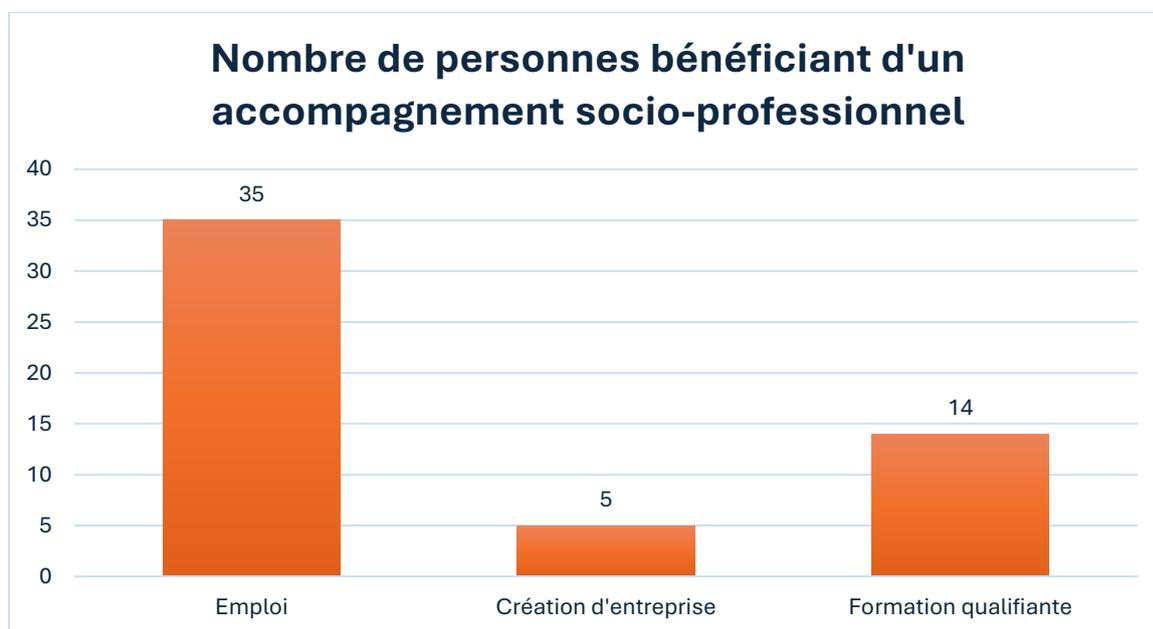


Résultats de l'accompagnement socio-professionnel

Sur les **138 personnes accompagnées dans le cadre socio-professionnel**, les résultats restent encourageants malgré un public plus éloigné de l'emploi :

- **35 personnes ont accédé à un emploi**, soit **25 %** des bénéficiaires, un taux significatif compte tenu des freins sociaux et personnels rencontrés.
- **5 personnes ont intégré une formation**, contribuant à la consolidation de leur projet d'insertion.
- **2 personnes ont engagé un projet de création d'activité**, avec un accompagnement spécifique adapté à leur rythme.

Ces résultats témoignent d'une **remobilisation progressive** des publics accompagnés, grâce à une approche bienveillante et adaptée aux besoins de chacun.



Modalités d'accompagnement : intensité et ateliers

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue, à travers :

- **3 723 rendez-vous individuels**, témoignant d'un **suivi intensif et régulier**, indispensable à la construction d'un parcours d'insertion efficace.
- **23 ateliers collectifs** proposés aux publics, autour de thématiques variées : techniques de recherche d'emploi, estime de soi, connaissance du marché du travail, posture professionnelle, ou encore gestion du quotidien.

Ces temps collectifs, en complément des entretiens individuels, ont permis de **favoriser l'échange entre pairs**, la dynamique de groupe, et d'ancrer les apprentissages dans un cadre bienveillant.

Job Coaching

Un accompagnement intensif vers le retour à l'activité

Le dispositif **Job Coaching** s'adresse à des **bénéficiaires du RSA plus proches de l'emploi**, souvent plus diplômés, et prêts à s'engager dans une dynamique de retour à l'activité. Né en 2020 sous forme d'expérimentation initiée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), Job Coaching est devenu un dispositif pleinement opérationnel depuis **décembre 2023**, piloté par un **consortium d'acteurs de l'insertion**.

Ce consortium, dont L'Atelier, réunit plusieurs partenaires ainsi qu'une coordination et d'une équipe formée aux **techniques de coaching professionnel** :

- **Les Missions Locales (EMS, Haguenau, Schiltigheim)**
- **GIPFI SCOP**
- **Entraide Emploi**
- **URSIEA**
- **Gény Intérim**

Le dispositif repose sur un **accompagnement intensif de 3 mois**, avec un **contact hebdomadaire minimum**, dans une logique de **dynamisation rapide** et de projection vers l'emploi ou la formation. Depuis 2024, ce parcours peut être **prolongé de 3 mois** si la personne entre dans une activité rémunérée, afin de **sécuriser la reprise**.

Initialement ouvert aux seules orientations via la **plateforme départementale (PF1)**, Job Coaching est désormais accessible via la **réorientation directe** sur les territoires Nord et Sud du Bas-Rhin, et sera prochainement étendu à l'Ouest et à d'autres zones périurbaines. La ville de **Strasbourg n'est pas encore concernée**.

Objectifs et méthodes

- **Remobiliser** grâce à un rythme soutenu d'entretiens individuels
- **Dynamiser** avec des outils adaptés au profil de chaque bénéficiaire
- **Créer un effet tremplin** vers l'emploi ou la formation durable

Des ateliers co-construits et mutualisés

Dans le cadre de notre accompagnement vers l'emploi, nous proposons une série d'ateliers thématiques animés par des **partenaires extérieurs spécialisés**, exclusivement sur le territoire de **Strasbourg**. Ces ateliers viennent **compléter l'accompagnement individuel** et permettent aux participants de renforcer des compétences clés pour leur insertion professionnelle ou leur projet entrepreneurial.

Les ateliers actuellement proposés et organisés par les accompagnateurs-coachs en lien avec des partenaires extérieurs :

Coop de Boost – Se préparer à l’entretien professionnel
Cet atelier vise à **préparer efficacement les bénéficiaires aux entretiens d’embauche**, en travaillant l’attitude, la posture et la communication. L’accent est mis sur la **première impression** : comment se présenter, adopter une posture professionnelle, et valoriser ses compétences face à un recruteur.

1. **Pitch & Go – Structurer et présenter son projet professionnel**
Cet atelier aide les participants à **clarifier leurs objectifs professionnels**, définir leurs critères de choix d’un emploi, et identifier les secteurs d’activité en lien avec leurs compétences et aspirations. Il leur apprend également à **valoriser leurs atouts dans une candidature** et à **communiquer efficacement à l’écrit comme à l’oral**, notamment grâce à l’apprentissage du « pitch » : présenter son parcours ou son projet en **3 minutes de manière convaincante**.
2. **Réussir – Renforcer la confiance en soi et les compétences comportementales**
Destiné à travailler le **savoir-être professionnel**, cet atelier met l’accent sur la **confiance en soi**, la capacité à **prendre des initiatives**, à **s’autonomiser dans ses décisions** et à accueillir le changement avec une posture constructive. Il s’agit d’un espace de remobilisation et de développement personnel essentiel à toute dynamique d’insertion.
3. **Entreprendre – Structurer un projet de création d’activité**
Cet atelier s’adresse aux bénéficiaires porteurs d’un projet entrepreneurial. Il leur permet d’acquérir **des outils méthodologiques concrets** pour structurer leur activité, définir une offre claire, identifier les étapes de lancement, et **développer leur posture d’entrepreneur**.

En complément de ces ateliers à Strasbourg, des **ateliers mutualisés interstructures** sont également proposés sur les territoires de **Molsheim** et **Haguenau**, en partenariat avec d’autres acteurs de l’accompagnement.

Chiffres-clés

Accueil et accompagnement

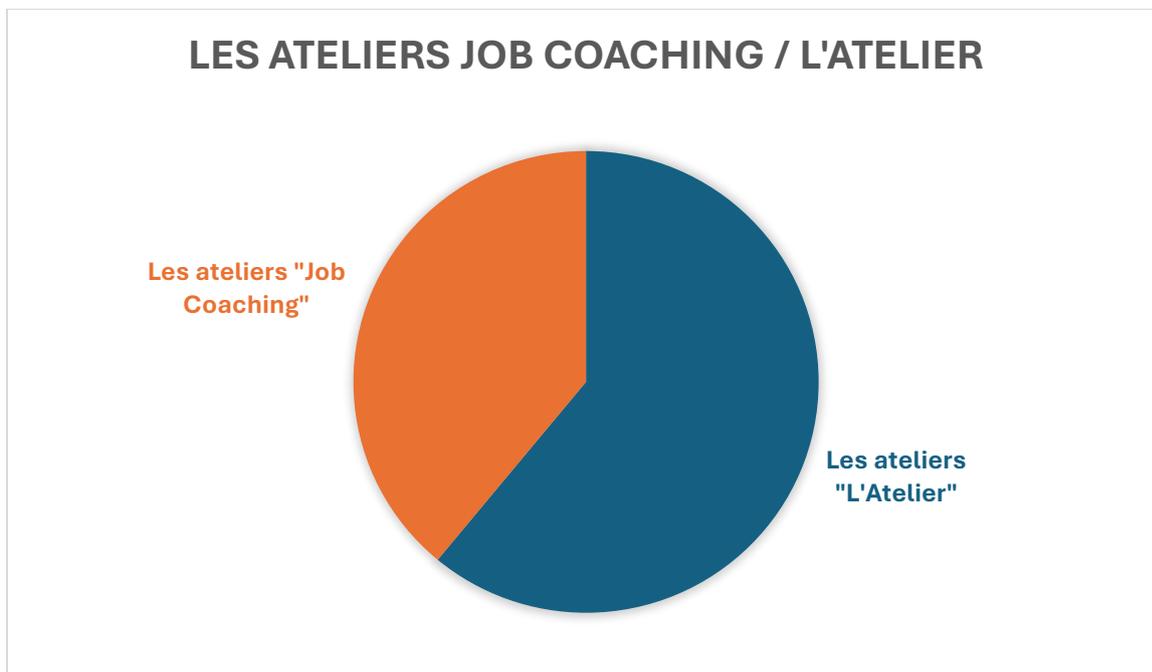
L’année 2024 a été marquée par une forte mobilisation des équipes :

- Le **Job Coaching global**, qui a accueilli **1 508 personnes** sur l’ensemble des territoires.
- Le dispositif spécifique « **L’Atelier** », centré sur des publics plus ciblés, a permis l’accompagnement de **412 personnes soit près d’un quart des personnes représentées**.

Ces chiffres témoignent de la **portée large de l’intervention** du dispositif Job Coaching.

Activité collective : les ateliers

- **95 ateliers** dans le cadre du Job Coaching global,
- **Dont 61 ateliers** dans le cadre de « L'Atelier » soit plus de la moitié



Organisation territoriale

- Sur les territoires de **Strasbourg** et **Lingolsheim**, les ateliers sont **exclusivement animés par des partenaires extérieurs**, apportant une plus-value technique et méthodologique.
- Sur les territoires de **Haguenau** et **Molsheim**, une **logique de mutualisation** est privilégiée :
 - En lien avec la **Mission Locale** à Molsheim.
 - Et avec le **DAEU** à Haguenau.

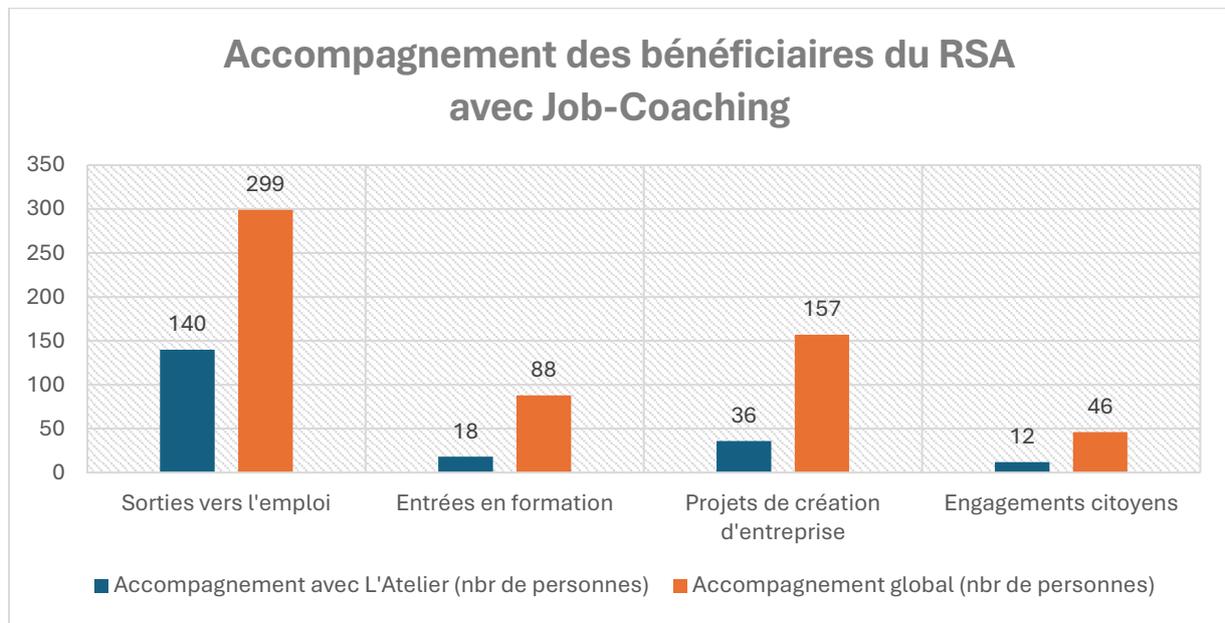
Il est à noter que le **nombre total d'ateliers intègre également les orientations vers des dispositifs partenaires** tels que **France Travail, Tempo**, ou d'autres structures du territoire, favorisant une **approche décloisonnée et cohérente** de l'accompagnement.

Résultats et sorties positives

Les actions de Job Coaching ont permis de générer **des résultats concrets et encourageants**, avec des sorties significatives vers des solutions d'insertion durable.

- **140 sorties vers l'emploi (sur les 299 sorties globales vers l'emploi)**

- **18 entrées en formation (sur les 88 entrées globales en formation)**
- **36 projets de création d'entreprise (sur les 157 projets globaux de création d'entreprise)**
- **12 engagements citoyens (sur les 46 engagements citoyens globaux de différentes natures)**



Ce que disent les bénéficiaires accompagnés par Job Coaching

Les personnes accompagnées soulignent **le rythme, la proximité et la réactivité** de l'accompagnement. Ce cadre soutenu les aide à **garder une dynamique active**, à **clarifier leurs choix professionnels**, et à **renforcer leur autonomie** dans leurs démarches.

Perspectives

Job Coaching, en partenariat avec la CeA et le consortium, a lancé en mars 2025 une expérimentation appelée « **Accompagnement Global** », à destination de **70 bénéficiaires du RSA** sur le territoire de l'**Eurométropole**. Elle se déroule sur **3 mois renouvelables une fois**, dans la limite de **6 mois**, et se termine le **31 décembre 2025**.

L'objectif est de **favoriser le retour à l'activité** en combinant **accompagnement social et professionnel** :

- Un·e **travailleur·se social·e** suit les aspects sociaux (logement, santé, etc.).
- Un·e **coach/accompagnateur·trice** s'occupe du volet professionnel.

Les deux intervenants travaillent **en binôme**, avec une approche coordonnée et personnalisée. En cas de freins sociaux trop importants, une **réorientation vers un accompagnement social seul** peut être proposée.

Merci à celles et ceux qui font L'Atelier, chaque jour

Ce rapport d'activité est le reflet de notre engagement collectif au service des jeunes les plus éloignés de l'emploi, de la formation et du lien social.

Il n'aurait pu voir le jour sans :

- **Les 65 salarié-e-s de L'Atelier**, investis dans l'accompagnement, l'écoute et la construction patiente de parcours,
- **Les partenaires de terrain, institutionnels et associatifs**, qui croisent leurs expertises et partagent une vision commune de l'insertion,
- **Les jeunes**, qui nous accordent leur confiance et nous rappellent chaque jour le sens de notre mission.
- **Des adultes en reconversion ou en transition professionnelle**
- **Des bénéficiaires du RSA** en recherche d'un accompagnement humain et structurant,
- **Des personnes désireuses de se former**, d'acquérir de nouvelles compétences ou de retrouver confiance.

*« Croire au possible même quand il est fragile, avancer même lentement,
et surtout... ne jamais renoncer. »*

— L'Atelier

